



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 107196

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes la mise en oeuvre de contrats de professionnalisation. Il désire connaître le nombre de contrats conclus pour la première partie de l'année 2006.

Texte de la réponse

En novembre 2004, le contrat de professionnalisation a définitivement succédé aux contrats de qualification (jeunes et adultes), d'adaptation et d'orientation. Entre octobre 2004 et la fin 2005, plus de 96 000 contrats de professionnalisation ont été enregistrés. Entre janvier et juin 2006, 57 500 nouveaux contrats de professionnalisation ont été enregistrés. Les prévisions pour 2006 dépasseront 140 000 contrats, soit 50 % d'augmentation par rapport à 2005.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107196

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10756

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2178